Règlement particulier
CHALLENGE DE LA REINE MATHILDE
27 EME EDITION
Les 1er et 2 mai 2027

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier 2603961 et sous le nom 'CHALLENGE DE LA REINE MATHILDE - 27 EME EDITION'.
Il se déroule les 1er et 2 mai 2027 à CREULLY SUR SEULLES, avec 7 terrains.
1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après.
1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Béatrice BELTRAME (licence 6814750). Ses décisions sont sans appel. Stéphane BELTRAME (licence 6662056) officiera en tant que juge-arbitre adjoint.
1.5 Le GEO est Florent HOUSSARD (licence 397573).

Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi CHALLENGE DE LA REINE MATHILDE - 27 EME EDITION est un tournoi National.
Il s'adresse à tous les joueurs des catégories : Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.
2.2 Les séries proposées sont : NC à R4.
2.3 Les tableaux proposés sont : DOUBLE-HOMME, DOUBLE-DAME et MIXTE
2.4 Les doubles se déroulent le samedi 1er mai 2027 et les mixtes le dimanche 2 mai 2027
2.5 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
En fonction du nombre de participants, certains tableaux peuvent prendre la structure de poule unique.
2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 La date d'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 1er janvier 2027 à 0h00. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 9 avril 2027 à 23h59. Les classements seront arrêtés à cette date.
3.2 La date du tirage au sort est fixée le dimanche 11 avril 2027. Le CPPH est pris en compte à la date du vendredi 9 avril pour le calcul des points.
3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique via BadNet ou ebad.
3.4 Le règlement doit être fait en ligne sur BadNet ou ebad lors de l'envoi des inscriptions.
3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. C'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, la date d'envoi sur BadNet ou ebad faisant foi. Le nombre maximum de participants est fixé à 200, avec enregistrement sur liste d'attente si la confection de l'échéancier permet une intégration aux tableaux.

3.6 L'inscription d'une paire n'est validée et prise en compte que **lorsque les deux partenaires se sont inscrits ET ont réglé** leurs droits d'engagement. C'est la date du dernier paiement/validation des deux joueurs qui fait foi.
3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à :

Inscription 1 tableau à 16€
Inscription 2 tableaux à 21€

3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 9 avril 2027.
3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi CHALLENGE DE LA REINE MATHILDE - 27 EME EDITION doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le 11 avril 2027 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif via son compte MyFFBAD.

Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.
Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse mail du compte BadNet/ebad du joueur. Elles sont disponibles sur d'autres supports de communication (en ligne sur BadNet et ebad). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les CBX RED.
5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute en jeu, let au service.
5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
5.12 La participation au Challenge de la Reine Mathilde requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
5.14 Des photographies pourront être prises pendant la compétition et utilisées par le FVB dans le cadre de sa communication, notamment sur ses supports numériques et ses réseaux sociaux. Toute personne souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image devra en informer l'organisation. Les éventuelles oppositions seront prises en compte conformément à la réglementation applicable en matière de droit à l'image et de protection des données personnelles.